

lité d'entendre aussi distinctement. Vous voyez, monsieur, que je connois bien vos prêtres, tels qu'ils sont : & c'est pour cela même que je les suis & les abhorre.

*Le Sr. Phil.* Mais, mon cher homme, puisque vous ne voulez pas vous convaincre par vos propres yeux, informez-vous du moins auprès de ceux de vos voisins qui fréquentent les nouveaux pasteurs. Demandez-leur s'il y a la moindre différence entre leur Religion & celle de vos anciens pasteurs catholiques : si ce n'est pas la même Messe qu'on y célèbre, & les mêmes sacremens qu'on y confere.

*Le Charb.* Cette perquisition m'est inutile, monsieur, c'est effectivement ce que ne cessent de nous répéter ces pauvres ignorans qui ne veulent point s'instruire. Mais par la raison que j'ai deux yeux & que de plus je fais lire, j'ai vu dans un petit livret qui probablement ne vous est pas inconnu, toutes les différences qu'il y a entre les anciens pasteurs catholiques & les nouveaux pasteurs constitutionnels. Pour que la nouvelle religion soit la même que l'ancienne Religion catholique, il ne suffit pas que les nouveaux pasteurs disent la Messe & administrent les sacremens, comme faisoient ci-devant nos pasteurs catholiques. Il faut en outre que ces nouveaux venus tiennent à l'Eglise; qu'ils soient approuvés & envoyés par l'Eglise. Il faut que leur ministere ne soit pas réprouvé par l'Eglise, & que leur foi ne soit pas différente de celle de l'Eglise. Or, M. Philibert, à m'en tenir au simple témoignage de mes yeux & de mes oreilles, je fais par les sens que Dieu m'a donnés, que les nouveaux pasteurs ne sont ni envoyés, ni approuvés par l'Eglise; mais au contraire, qu'ils sont réprovés & repoullés par l'Eglise. Voilà ce que je vois, voilà ce que j'entends, voilà ce qu'on nous annonce de la part de notre St.-Pere le Pape qui est établi vicaire de Jesus-Christ en terre pour gouverner l'Eglise & nous *confirmer* dans la foi. Il y a donc une grande différence entre la Religion

*Quest. à un  
sic. Arh.  
p. 4. 3. 5.*

*Bref du 13.  
Avril 1791.*